



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Démarche du Canada dans la lutte contre l'influenza aviaire

mars 2007

Canada

Les faits sur l'influenza aviaire

L'influenza aviaire (IA) est une maladie causée par un virus qui peut infecter la plupart des espèces d'oiseaux. La sauvagine et les oiseaux de rivage sont des réservoirs naturels des virus de l'IA et peuvent être porteurs de nombreuses souches du virus de l'IA avec peu, voire aucun effet sur leur santé.

Les virus de l'IA sont désignés en vertu de la présence de protéines appelées hémagglutinine (H) et neuraminidase (N). La combinaison de ces deux protéines sert à déterminer le type de virus (p. ex., H5N1 ou H7N3). On dénombre 16 types différents de H et 9 de N, ce qui signifie qu'il existe 144 combinaisons possible.

Les virus de l'IA peuvent également être classés dans deux grandes catégories selon la gravité de la maladie — faiblement pathogène (IAFP) et hautement pathogène (IAHP) — l'IAHP tuant le plus grand nombre d'oiseaux. La plupart des virus de l'IA sont faiblement pathogènes et les signes cliniques associés sont généralement peu évidents ou nuls. Néanmoins, certains virus faiblement pathogènes peuvent subir une mutation et devenir hautement pathogènes, mais cette capacité n'a été observée chez les oiseaux que pour les types H5 et H7.

La séquence génétique permet d'établir d'autres distinctions entre les virus de l'IA. En effet, deux virus peuvent avoir la même combinaison H et N mais représenter deux souches distinctes en raison de différences au niveau de leur matériel génétique. Par exemple, on observe fréquemment des souches nord américaines H5N1 qui n'ont que peu ou pas d'effets négatifs sur les oiseaux. Par contre, la souche asiatique H5N1 qui a été détectée en Asie, en Afrique et en Europe a causé des maladies graves et la mort d'oiseaux domestiques et sauvages. Toutefois, cette souche n'a pas encore été signalée en Amérique du Nord. On a également montré que la souche asiatique peut infecter des mammifères, comme les félins et les humains.

L'IA cause rarement des cas de maladie chez les humains et ceux-ci sont presque toujours associés à des contacts étroits avec des oiseaux infectés. Rien ne montre pour l'instant que la consommation de volaille au Canada pourrait transmettre l'IA aux humains. Toutefois, par mesure de précaution, Santé Canada et les autorités internationales de la santé recommandent de bien cuire les aliments pour tuer un éventail d'agents pathogènes dont le virus de l'IA. L'utilisation de techniques adéquates de manipulation des aliments, comme se laver les mains avec de l'eau chaude et du savon pendant 15 à 20 secondes après avoir manipulé des aliments crus d'origine animale, représente une mesure additionnelle de protection.

Expérience du Canada en matière d'IA

L'influenza aviaire n'est pas une maladie nouvelle. Des cas d'IA chez la volaille domestique ont été signalés à l'échelle de la planète depuis la fin des années 1800. Au Canada, les premiers cas isolés d'IA faiblement pathogène ont été confirmés chez la volaille domestique dans les années 1960.

Le cas le plus marquant d'éclosion d'IA que le Canada a vécu remonte à 2004, dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique. En effet, le sous-type H7N3 du virus de l'IA a alors contaminé plusieurs exploitations avicoles commerciales et petits troupeaux, précipitant la prise de mesures d'éradication par le gouvernement du Canada, la Colombie Britannique et l'industrie locale. L'éclosion a occasionné des pertes estimées à plus de 300 millions de dollars.

La surveillance de l'IA du Canada chez les oiseaux sauvages lancé en 2005 a permis de dépister de nombreux virus différents de l'IA, dont les sous types H5 suivants : H5N9, H5N3, H5N2 et H5N1. Dans tous les cas, les scientifiques ont déterminé qu'il s'agissait de souches nord américaines faiblement pathogènes du virus.

Prévention et préparation relatives à l'IA au Canada

Le Canada a adopté une stratégie globale en matière de prévention et de préparation face à l'IA. Cette stratégie vise essentiellement à limiter les risques d'introduction et de propagation de l'IAHP au Canada et à préparer une intervention coordonnée et efficace en cas d'éclosion.

Restrictions à l'importation

Le Canada interdit l'importation d'oiseaux ou de produits avicoles en provenance de zones ou de pays qui ne sont pas reconnus comme étant exempts d'IAHP. Le Canada a en place des mesures de contrôle accrues des importations d'oiseaux vivants provenant de tous les pays admissibles à exporter des oiseaux au Canada, dans le but d'atténuer davantage le risque d'introduction de l'IA. Ces mesures comportent de nouvelles exigences en matière de mise en quarantaine et d'inspection que le pays exportateur ainsi que l'importateur canadien doivent respecter.

Sécurité de nos frontières

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) évalue les gens et les marchandises qui arrivent au Canada, afin de déterminer s'ils présentent une menace pour la santé et la sécurité du pays. Les agents des services frontaliers aident l'Agence de santé publique du Canada en vérifiant si les voyageurs montrent des signes de maladie et en demandant une évaluation plus poussée par un agent de quarantaine au besoin. L'ASFC protège la salubrité des aliments et l'environnement en empêchant l'entrée des produits interdits ou dangereux qui arrivent par voie aérienne, terrestre ou maritime.

L'ASFC fournit également des renseignements aux voyageurs sur l'importation de biens. Pour ce faire, l'Agence a recours à des campagnes comme *Pensez-y et déclarez!* qui offre des renseignements à jour sur ce que les voyageurs peuvent ou non apporter au Canada. Aucun oiseau ni produit avicole provenant de pays non déclarés exempts de l'IAHP ne devrait être importé au Canada.

Surveillance

Le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et des experts en santé animale mènent un programme de surveillance annuelle de l'IA chez les oiseaux sauvages. Dans le cadre de ce programme, des échantillons prélevés sur des milliers d'oiseaux subissent des analyses de dépistage du virus de l'IA. Ce programme aide les autorités zoosanitaires et les autorités de la santé publique à mieux comprendre la présence et les caractéristiques des virus de l'IA fréquemment signalés chez les populations d'oiseaux sauvages de l'Amérique du Nord. Il permettrait également de détecter rapidement la présence de la souche asiatique H5N1, si elle était introduite au Canada par des oiseaux migrateurs.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) collabore avec l'industrie avicole canadienne à l'élaboration d'un programme de surveillance de l'IA chez la volaille commerciale. Ce programme sera mis en oeuvre en 2007.

Biosécurité

Les gouvernements et l'industrie ont uni leurs efforts afin d'améliorer les mesures de biosécurité actuellement appliquées dans les exploitations agricoles, pour limiter les risques d'introduction de l'IA et d'autres maladies dans les troupeaux commerciaux et réduire au minimum les risques de propagation de la maladie en cas d'éclosion. L'ACIA a lancé une campagne intitulée *Notions de base sur la santé des oiseaux*. Cette campagne vise à renseigner les propriétaires de petites exploitations avicoles et de petits troupeaux sur la façon de prévenir la maladie et de repérer ses symptômes chez leurs oiseaux.

Coopération internationale

Le Canada collabore avec des organismes internationaux, comme l'Organisation mondiale de la santé animale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé, afin de mettre en commun et de diffuser des renseignements et des pratiques exemplaires pour lutter contre l'IA. Cette collaboration prévoit l'élaboration de nouvelles lignes directrices internationales sur la biosécurité qui portent sur l'élevage, la manipulation et le transport des animaux vulnérables à l'influenza. Le Canada, les États-Unis et le Mexique sont en train d'élaborer une stratégie et des méthodes de planification et d'intervention conjointes.

Préparation

L'ACIA travaille sans cesse avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que ses partenaires de l'industrie, afin de peaufiner et d'appliquer des plans d'intervention en cas d'IA. Ces plans s'inspirent des expériences passées du Canada et d'autres pays, ainsi que des plus récentes connaissances et données sur l'IA acceptées par la collectivité internationale. Même si les éléments d'une intervention particulière varient en fonction du virus et de l'espèce de volaille infectée, les mesures prises par l'ACIA comprennent généralement des restrictions des déplacements ainsi qu'un contrôle et une surveillance des maladies animales.

L'ACIA effectue des recherches sur les virus de l'IA et leur mode de propagation. Elle investit également dans la mise au point de nouvelles technologies de lutte contre la maladie et de nouveaux systèmes d'information. Elle accroît aussi les ressources humaines et techniques dont elle dispose pour ses interventions en cas d'éclosions prolongées ou multiples d'IA. Pour ce faire, elle collabore notamment avec l'Association canadienne des médecins vétérinaires à la mise sur pied d'une réserve de médecins vétérinaires du secteur privé. Ces derniers possèdent la formation nécessaire pour agir comme ressource de pointe en cas de catastrophe naturelle ou d'éclosion d'une maladie animale.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter les sites suivants :

Agence canadienne d'inspection des aliments

www.inspection.gc.ca

Agence des services frontaliers du Canada

www.cbsa.gc.ca

Santé Canada

www.hc-sc.gc.ca

ou composer le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

ATS : 1 800 926-9105